## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Co Séance du 17 juin 2019

Envoyé en préfecture le 01/07/2019

Reçu en préfecture le 01/07/2019

Affiché le D: 063-216300053-20190617-DELIB1017062019-DE

L'an deux mil dix-neuf le dix-sept juin à vingt heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 18 février 2019 se sont réunis en mairie d'ANTOINGT, sous la Présidence de Mme Chantal ROUSSEL, Maire.

<u>Conseillers présents</u>: ROUSSEL Chantal, GONTHIER Emmanuel, JACOB Claude, FIGUEIREDO Analio, CANO Tony, ESCLATINE Lydia, SOUILLER Guy.

<u>Conseillers absents</u>: BIERI Nicolas, TERRANOVA Philippe (pouvoir à GONTHIER Emmanuel).

Secrétaire de séance : Lydia ESCLATINE.

## <u>Délibération n° 10</u>: Alignement de la voirie communale

(Achat à M. Gilles Renard des parcelles en vue d'élargissement de la voie communale rue de la Pougère, chemin de Vodable et chemin des Crozes).

Afin d'élargir la voirie communale et de facilité la circulation dans ce secteur, la commune souhaite acquérir les portions de terrain résultant de la division de la parcelle C534 et de l'alignement, à savoir les lots :

- C1 à l'angle de la rue de la Pougère et du chemin de Vodable pour 7 m²
- C2 à l'angle de la rue de la Pougère et du chemin des Crozes pour 24m²
- C3 à l'angle du chemin de Vodable et du chemin des Crozes pour 7 m<sup>2</sup>

Soit un total de 38m<sup>2</sup>

La valeur vénale de ces emprises, après négociation avec M. Renard, est fixée à 800€.

Mme la maire propose aux membres du conseil municipal, vu l'article L1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier :

- D'acquérir par acte administratif les lots C1, C2 et C3 issus de la parcelle C534 pour régulariser l'emprise des chemins pour la somme de 800€
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette procédure

C. Rausef

- De désigner M. Emmanuel Gonthier, 1<sup>er</sup> adjoint, comme signataire de l'acte

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal émet un avis favorable aux propositions de Mme la maire relatives à l'acquisition des lots susvisés.

Fait à ANTOINGT, le 17 juin 2019

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

/ Le Maire, Chantal ROUSSEL